



Formulaire d'inscription pour l'atelier

« Connecter son couple par le mouvement »

Nous nous inscrivons pour l'atelier couple du :

Weekend 23 et 24 septembre 2023 – Hôtel de Ville - Bussigny

Participant 1 Nom, Prénom :

Participant 2 Nom, Prénom :

.....

.....

Téléphone :

Téléphone :

.....

.....

Email :

Email :

.....

.....

Date de naissance :

Date de naissance :

.....

.....

Adresse - NPA/Ville

.....

.....

Par votre signature, vous attestez les informations ci-dessus et acceptez les conditions générales.

Lu et approuvé :

Signature

A retourner par email dûment signé

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lieu de l'atelier

Hôtel de Ville
Rue de Lausanne 1
1030 Bussigny

Horaires

Accueil/café 8h30

9h – 12h30 / 13h30 à 17h
(repas en commun prévu à la salle)

Parking à disposition

Des places de parc sont disponibles dans la cours de récréation du Collège de Tombay.
L'accès à l'entrée du parking se trouve à côté de l'Hôtel de Ville.

Réservation chambre

Si vous souhaitez rester pour le weekend, nous vous proposons à choix les hôtels suivants à proximité :

Novotel Lausanne Bussigny
Route de Condemine 35
1030 Bussigny
Tel : 021 703 59 59

Hotel Ibis
Rue de Industrie 67
1030 Bussigny
Tel : 021 706 53 53

Tenue vestimentaire

Aucune tenue spécifique requise.

Etant dans le mouvement, privilégiez une tenue qui permet de bouger aisément ainsi que des chaussures souples et confortables (ou en chaussettes). Possibilité de prendre une 2^e paire de chaussures à talons pour les dames qui le souhaitent.

CONDITIONS GENERALES

1. Tarifs

Tous les prix sont exprimés en francs suisses TTC.

2. Inscription et conclusion du contrat de l'atelier

Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé constitue une reconnaissance de dettes, selon l'art. 82 LP. Dans ce cas précis, cela signifie que le participant accepte également les conditions générales. L'inscription est valable pour l'intégralité de l'atelier. Les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (sous réserve du paiement de la finance de cours effectué dans le délai imparti). La formation débute avec un nombre minimum de participants.

3. Organisation des ateliers

Dance2gether se réserve le droit :

- De prendre toute mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche des ateliers.
- De décaler ou d'annuler une session, si contre toute attente, le nombre de participants est insuffisant, ou en cas de force majeure.
- De regrouper des sessions ou de déplacer le lieu de déroulement.
- En cas d'empêchement de l'organisateur prévu, Dance2gether procédera, dans la mesure du possible, à son remplacement ou proposera de nouvelles dates. Dance2gether informera les participants par courriel ou téléphone aussi rapidement que possible.

4. Protection des données privées

Par le biais de leur inscription à un atelier, le participant approuve l'utilisation de ses données personnelles (coordonnées, respect des modalités de paiement, etc.) par Dance2gether. Il accepte également que ses données personnelles puissent être utilisées à des fins commerciales ou organisationnelles propres à Dance2gether. Elles ne sont cependant jamais transmises à l'extérieur. Un participant peut demander en tout temps de ne plus recevoir de publications de la part de Dance2gether.

5. Confidentialité

Les échanges entre participants sont confidentiels.

6. Modalités de paiement

Le montant total est à payer au plus tard **30 jours avant l'atelier**. Paiement de la facture par Twint ou virement bancaire.

7. Frais

Les frais comprennent les journées d'atelier, les différents supports papiers (documentation, exercices), les repas et les pauses cafés.

Pour les participants qui dorment sur place, la réservation et tous les frais sont à leur charge (chambre, repas du soir, mini-bar, boissons, etc)

8. Annulation d'inscription du participant

Tout désistement avant le début de l'atelier doit être porté à la connaissance de Dance2gether par courriel.

- En cas de désistement plus de 10 jours avant le début de l'atelier, une taxe de CHF 80.- sera facturée.
- Si le désistement intervient moins de 10 jours avant le début de l'atelier, le montant total est exigé et aucun remboursement n'est accordé. Le participant peut demander un crédit « bon pour atelier » valable 24 mois.

Les frais des prestataires externes liés à l'annulation du participant seront également à sa charge.

9. Annulation pour cause maladie ou autre cas justifié

En cas d'annulation pour cause maladie ou autre cas justifié, le participant reçoit un crédit « bon pour atelier » valable 24 mois. Ce crédit n'est jamais remboursé.

10. For juridique

Le for juridique est situé à Bussigny